



FLEURISSONS LE QUARTIER

Demande – Pied d’arbre

Formulaire à renvoyer au Service Eco-Conseil à ecoconseil@sjtn.brussels ou à déposer **Rue Royale 284** (8h30 -13h00)

RENSEIGNEMENTS DU DEMANDEUR

Nom, Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

DEMANDE (cocher les mentions utiles)

Je souhaite végétaliser un ou plusieurs pieds d’arbres devant chez moi.

Nombre : ... Adresse(s) du/des pied(s) d’arbre :

NB : pour ne pas abimer les racines superficielle de l’arbre, il est conseillé de mettre des plantes vivaces ou de semer des fleurs.

<p>Je demande :</p> <p><input type="radio"/> Une/des protection(s) pour mon/mes pied(s) d’arbre. Celle-ci consiste en une clôture en châtaignier (fixée avec quatre poteaux) et des potelets du côté de l’arbre où il y a un parking (voir photo 1).</p> <p><input type="radio"/> un panneau (voir photo 2).</p>	<p>Je joins à ma demande (obligatoire) :</p> <p><input type="radio"/> Une photo du/des pied(s) d’arbre à protéger. La photo doit montrer le pied d’arbre dans son entièreté (comme sur la photo 1).</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date et signature :

NB : Consultez notre brochure « Fleurissons le quartier ». Vous y trouverez des conseils de plantation et de choix de plantes indigènes. La brochure est disponible en version papier au Service Eco-Conseil, Rue Royale 284 (8h30 -13h00) ou sur le site de la commune.

Photo 1 : Protection pied d’arbre



Photo 2 : Affiche pour pied d’arbre



Les renseignements qui vous sont demandés ci-dessus seront traités dans le respect du « Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ». En demandant la protection du pied d’arbre, vous autorisez donc la commune de Saint-Josse-ten-Noode à traiter vos données à caractère personnel en vue d’obtenir ladite protection .

Vous avez le droit de savoir quelles sont les données personnelles traitées par la commune à votre sujet et d’en obtenir une copie. Pour ce faire, veuillez envoyer votre demande accompagnée d’une copie de votre carte d’identité par courriel à l’adresse : dpo@sjtn.brussels ou par courrier postal au Collège des Bourgmestre et Echevins, Avenue de l’Astronomie 12-13, 1210 Saint-Josse.